



Dossier BHI N° S1/3082

LETTRE CIRCULAIRE 18/2007  
07 février 2007

**NOUVEL ETAT MEMBRE DE L'OHI**

**ROUMANIE**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 Le Comité de direction est très heureux d'annoncer que la Roumanie est devenue le 77<sup>ème</sup> Etat Membre de l'Organisation Hydrographique Internationale. Le BHI a reçu la confirmation officielle du Département des Relations Extérieures de Monaco que la Roumanie dont la demande d'adhésion a reçu, en avril 2005, l'approbation nécessaire des deux tiers des Etats Membres de l'OHI, a déposé son instrument de ratification à la Convention relative à l'Organisation Hydrographique Internationale auprès du gouvernement de Monaco (dépositaire de la Convention relative à l'OHI), le 29 janvier 2007.

2 Le gouvernement de la Principauté de Monaco informe les gouvernements adhérant à la Convention relative à l'OHI que, conformément à l'article XX, la Convention est donc entrée en vigueur pour la Roumanie le 29 janvier 2007.

3 Le Comité de direction est ravi d'accueillir la Roumanie au sein de l'OHI et de la communauté hydrographique internationale.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Vice-Amiral Alexandros MARATOS  
Président